

## La Cour des comptes souligne "l'ampleur" du recours aux contractuels à l'école

Paris, 30 mai 2018 (AFP) -

La Cour des comptes souligne "l'ampleur" du recours aux contractuels dans l'Education nationale, un chiffre en hausse qu'elle explique par la "crise profonde d'attractivité" du métier d'enseignant et par les conditions très strictes de remplacement des absents.

Les agents contractuels sont principalement des enseignants (des remplaçants non titulaires), des assistants d'éducation, des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) et des personnes en contrat aidé, rappelle la Cour des comptes dans un rapport publié mercredi.

Ils représentaient près de 20% des effectifs du système scolaire sur l'année scolaire 2016/17, soit quelque 200.000 personnes.

Pour les seuls enseignants non titulaires, leur nombre a augmenté de 15% en deux ans, à plus de 30.000 équivalent temps plein. Les contractuels "ne peuvent plus être considérés comme simple variable d'ajustement", note la Cour des comptes.

Le "vivier" des profs titulaires remplaçants est en effet affecté dès le début d'année scolaire sur des postes non pourvus, notamment dans le second degré. La Cour des comptes rappelle ainsi que 15% des postes ouverts au concours du Capes en 2016 n'ont pas été pourvus (un taux qui est monté à 21% pour les mathématiques).

Les remplacements en cours d'année sont, eux, effectués de plus en plus souvent par des contractuels.

"Comme l'a déjà souligné la Cour en 2013 et 2017, le métier d'enseignant connaît une crise profonde d'attractivité, désormais structurelle", note le rapport.

C'est dans les académies de Versailles, Créteil et Lille que les contractuels sont les plus nombreux. En Seine-Saint-Denis (qui dépend de l'académie de Créteil), près de 14% des enseignants sont des contractuels, taux le plus élevé des départements de métropole.

Des contractuels dont "un grand nombre" prennent leur fonction "sans préparation". Le niveau de qualification demandé n'est pas uniforme mais on peut être recruté, à titre exceptionnel, à bac+2, en l'absence de candidats et dans les académies rencontrant des difficultés dans certaines disciplines.

Pour la Cour des comptes, "l'ampleur de la croissance" des emplois contractuels "est la conséquence de l'absence de réformes structurelles".

Elle rappelle ses recommandations émises depuis 2013: annualisation du temps de travail des enseignants et plus grande polyvalence disciplinaire des profs de collège et de lycée, deux mesures qui faciliteraient selon elle la gestion des remplacements de profs absents.

Les syndicats enseignants sont farouchement opposés à ces deux recommandations.

fmp/blb/mpf

Afp le 30 mai 18 à 18 40.